Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations clés pour les investisseurs essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : CARAC Opportunité 2028

Catégorie de parts : P (ISIN : FR001400FGU3)

Initiateur du produit : Ce produit est géré par Swiss Life Asset Managers France, une filiale du groupe Swiss Life.

Site internet : https://fr.swisslife-am.com

Appelez le +33 1 45 08 79 70 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Swiss Life Asset Managers France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Swiss Life Asset Managers France est agréée en France sous le n°GP-07000055 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : le 2 janvier 2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de type Fonds Commun de Placement (FCP)

Classification : Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Durée : La date d'échéance de ce produit est le 30/06/2028.

Swiss Life Asset Managers France est en droit de résilier le produit de manière unilatérale. La société de gestion se réserve le droit de procéder à tout changement ou mutation susceptible de conduire à la fusion, scission ou la liquidation de votre produit.

Objectifs

L'objectif du fonds est d'obtenir une performance, nette de frais, annualisée supérieure à 4% pour la part P sur un horizon de placement débutant à compter de la date de création du Fonds jusqu'au 30 juin 2028. Cet objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion à un instant donné. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds. La société de gestion rappelle qu'il existe un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue ; que ces conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants) auront pour conséquence de venir diminuer la performance du fonds. L'objectif de gestion pourrait alors ne pas être atteint. A cela, est associé un objectif extra-financier, qui se traduit par l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) de manière systématique.
La stratégie d'investissement du produit repose principalement sur une gestion de type «portage» (achat des titres pour les détenir en portefeuille jusqu'à leur maturité). Nonobstant, le gérant se laisse la liberté de gérer activement le portefeuille par la vente d'un titre, l'achat d'un nouveau titre ou la couverture d'un risque.

Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.

La stratégie de gestion repose sur la sélection d'obligations et de titres de créance issus des marchés obligataires d'émetteurs publics ou privés pour lesquels la maturité effective est proche de l'horizon d'investissement du fonds. Les titres arrivant à échéance avant l'horizon de placement seront réinvestis aux conditions du marché en vigueur. Le fonds est exposé au minimum à 10 secteurs d'activités différents (exemples de secteurs d'activités : automobile, industrie lourde, biens d'équipement, commerces de détail, biens de consommation, santé, média, immobilier, services, technologie et électronique, télécommunications, eau et électricité, services financiers, transports, loisirs...).
A cela, des filtres extra-financiers s'appliquent. Tout d'abord, les exclusions dans trois types de domaines : (i) Réglementaires (notamment sur les,armes controversées) ; (ii) Sectorielles (par exemple, sur le charbon thermique ou lié au tabac) ; (iii) Normatives (par exemple, sur la violation des principes du Pacte Mondial). En complément, le fonds applique également les exclusions prévues au a) à g) de l'article 12(1) définies au règlement délégué de la Commission (UE) pour les indices de référence de l'UE alignés sur "l'Accord de Paris" (communément appelé « Paris-Aligned Benchmarks (PAB)). Le processus d'investissement du fonds repose sur une approche en amélioration de la notation ESG (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées). En complément, une règle d'amélioration de deux indicateurs extra-financiers est appliquée. Ces indicateurs doivent être surperformés et font l'objet d'un suivi particulier. La prise en compte des critères extra-financiers couvre au moins 90 % du portefeuille. Cette stratégie est associée à une gestion ISR de type «best-in-universe» visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité. Dans le cadre de son analyse ESG des valeurs, la société de gestion s'appuie sur la recherche externe de MSCI qui analyse et évalue les émetteurs sur les 3 piliers E, S et G. Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à certains secteurs. Parmi les critères évalués se trouvent : (i) Environnement : l'intensité des émissions carbones et la mesure de l'empreinte carbone, le changement climatique et l'épuisement des ressources en eau; (ii) Social : le développement du capital humain, la sécurité et de la qualité des produits ; (iii) Gouvernance : la qualité du conseil d'administration, les critères de rémunération, la structure du capital. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière du fonds sont celles auxquelles fait face MSCI dans l'élaboration de son modèle de scoring ESG, tel que détaillé dans le prospectus du fonds.

Le fonds peut investir directement dans des titres spéculatifs dit « High Yield » (notation inférieure à BBB- établie par Standard & Poor's, Moody's ou notation équivalente selon l'analyse de la Société de gestion) dans la limite de 60% maximum de son actif net.
Fourchette sensibilité : comprise entre 0 et 10.
L'échéance du fonds étant prévue au 30 juin 2028, le fonds pourra être géré en monétaire à partir du 1er avril 2028 afin de faciliter sa fin de vie. La société de gestion pourra opter alors, après agrément de l'AMF, par exemple pour une nouvelle stratégie d'investissement, une nouvelle durée d'investissement, une dissolution, ou une fusion avec un autre OPC.

Instruments dérivés : dans la limite de 100% de l'actif net pour couvrir le portefeuille de manière systématique contre le risque de change.

Titres intégrant des dérivés : dans la limite de 100% maximum de son actif net du fonds.

Opérations d'emprunts et cessions temporaires de titres : prises et mises pensions livrées autorisées jusqu'à 100% de son actif net.

Vous pouvez demander le rachat de vos parts chaque jour ouvré.

Les dividendes ne sont pas destinés à être distribués. Tout revenu dérivé du produit est réinvesti.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs, sous réserve qu'ils n'aient pas la qualité de « US person », recherchant un objectif de rendement à horizon de juin 2028. Pour déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir, l'investisseur doit tenir compte de sa situation personnelle mais également de son souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il connaît et accepte le risque de perte en capital lié aux variations des conditions de marché. Ce fonds ne s'adresse pas aux investisseurs souhaitant une garantie en capital.

Dépositaire du produit : Swiss Life banque Privée

Informations supplémentaires sur le produit

De plus amples informations sur le produit, un exemplaire du prospectus, le dernier rapport annuel, tout rapport semestriel ultérieur et les dernières valeurs liquidatives des parts peuvent être obtenus gratuitement en français à l'adresse https://fr.swisslife-am.com ou auprès du siège social de Swiss Life Asset Managers France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1 **2** 3 4 5 6 7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 30/06/2028.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants pour le produit non inclus dans l'indicateur synthétique de risque : risque de liquidité, risques sur dérivés et opérations de financement sur titres, risque de contreparties, d'autres risques pourraient être engendrés (liste détaillée des risques dans le prospectus).

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure tous les coûts que vous payez à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. Les évolutions futures des marchés sont incertaines et ne peuvent pas être prévues avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit combinée à celle de l'indicateur de substitution approprié au cours des 10.0 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions illustre ce que vous pourriez récupérer dans des conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3.4 années Exemple d'investissement : EUR 10 000		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3.4 années**
Scénarios			
Minimum		Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**6 840 EUR**	**7 440 EUR**
	Rendement moyen chaque année	-31,6%	-7,8%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 390 EUR**	**9 260 EUR(*)**
	Rendement moyen chaque année	-16,1%	-2,1%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 340 EUR**	**10 910 EUR(*)**
	Rendement moyen chaque année	3,4%	2,4%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 430 EUR**	**12 010 EUR(*)**
	Rendement moyen chaque année	14,3%	5,1%

(*) Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement (par rapport à l'indicateur de substitution : 50% ICE BofA BBB Euro Corporate Index + 50% ICE BofA BB Euro High Yield Index) entre août 2019 et mars 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement (par rapport à l'indicateur de substitution : 50% ICE BofA BBB Euro Corporate Index + 50% ICE BofA BB Euro High Yield Index) entre février 2015 et septembre 2018. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement (par rapport à l'indicateur de substitution : 50% ICE BofA BBB Euro Corporate Index + 50% ICE BofA BB Euro High Yield Index) entre janvier 2016 et août 2019.

Il est difficile de sortir de ce produit.

Que se passe-t-il si Swiss Life Asset Managers France n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de Swiss Life Asset Managers France. En cas de défaillance de Swiss Life Asset Managers France, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Voici notre supposition :

- La première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous supposons que le produit enregistre la performance indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3.4 années
Coûts totaux	150 EUR	565 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1,5%	1,5% par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,9% avant déductions des coûts et de 2,4% après cette déduction.

Nous pouvons partager une partie des coûts avec la personne qui vous vend le produit pour couvrir les services qu'elle vous fournit. Elle vous informera de ce montant.

Ces chiffres comprennent les frais de distribution maximum que la personne qui vous vend le produit peut facturer (0,5% du montant investi / 50 EUR). Cette personne vous informera des frais de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de droit d'entrée.	N/A
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit pourrait le faire.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou charges d'exploitation	1,1% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	107 EUR
Coûts de transaction	0,4% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achèterons et vendrons.	43 EUR
Coûts accessoires prélevés dans des conditions spécifiques		
Commissions liée au résultat	Aucune commission de performance n'est due au titre de ce produit.	N/A

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention minimum recommandée : 3.4 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre produit à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez recevoir moins que prévu si vous sortez avant la fin de la période de détention recommandée. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

Vous pouvez demander le rachat d'une partie ou de la totalité de vos parts auprès de Swiss Life banque Privée. Votre demande de rachat s'effectuera sur la base de la dernière valeur liquidative établie après la date limite de centralisation des rachat (soit à cours inconnu). Elle est reçue au plus tard avant 11h00 (heure de Paris) à la date d'établissement de la valeur liquidative, étant précisé que le délai de règlement des rachats des parts - soit le délai entre la date limite de centralisation de rachat et la date de règlement des rachats - est de 2 jours.

Le fonds dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats (gates) et peut utiliser le swing pricing afin de protéger les porteurs des coûts de réaménagement du portefeuille lorsque surviennent des souscriptions ou des rachats nets importants. Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans son prospectus et son règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le distributeur du FCP ou le Service Client de la société de gestion au +33 1 45 08 79 70, à l'adresse suivante reclamation@swisslife-am.com, ou par courrier à Swiss Life Asset Managers France, Service Client - Réclamation, 153 rue Saint-Honoré, 75001 PARIS. La procédure de réclamation est disponible sur le site internet de la société de gestion : https://fr.swisslife-am.com/fr/home/regulatory-information.html.

Autres informations pertinentes

Les documents légaux ainsi que le rapport ESG sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site internet : https://fr.swisslife-am.com/fr/home.html.

Des informations sur les performances passées du produit sont disponibles à l'adresse :
https://www.carac.fr/presentation-de-nos-fonds. Les données de performances passées sont présentées pour 0 année.

Les calculs de scénarios de performance mensuels précédents du produit sont disponibles à l'adresse :
https://www.carac.fr/presentation-de-nos-fonds.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer à notre site internet, l'ensemble de la documentation légale y figure. Le présent document sera mis à jour au minimum une fois tous les 12 mois.

Dans le cas où suite à vos différents échanges, vous estimez que la réponse apportée n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser gratuitement au médiateur de l'Autorité des marchés financiers : 1. Par courrier adressé à : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 2 ou; 2. Depuis le formulaire électronique accessible sur le site Internet de l'AMF : http://www.amf-france.org.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.